

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/09/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110923-56894-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 septembre 2011

EXPÉRIMENTATION TABLETTES NUMÉRIQUES EN COLLÈGES

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Général du 26 mars 2010 relative au développement des technologies de l'information et de la communication en collèges

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'approuver la participation du Département à l'expérimentation portant sur les tablettes numériques conduite avec l'Education Nationale, le CRDP de l'Académie de Versailles et le Groupe Orange et qui sera mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2011-2012 dans les collèges Darius Milhaud de Sartrouville et Gagarine de Trappes. Cette expérimentation concernera les élèves et équipes éducatives d'une classe de 6^{ème} par établissement.

Donne délégation à la Commission Permanente du Conseil Général pour approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre l'Inspection Académique, le CRDP, le Groupe Orange et le Département afin de définir le périmètre et les modalités de fonctionnement de l'expérimentation, ainsi que les engagements et responsabilités de chacune des Parties.

Décide de verser à cet effet au Groupe Orange une contribution de 35 880 €. Cette contribution sera versée dès signature de ladite convention.

Dit que la dépense correspondante sera prélevée par imputation sur les crédits inscrits au chapitre 65 article 6574 du Budget Départemental 2011.